

CCE 27 janvier 2010

Communiqué du Comité Central d'Entreprise

En début d'après-midi, le CCE a voté à l'unanimité la motion suivante :

« Toute la matinée de ce jour, mercredi 27 janvier 2010, les élus et représentants du personnel au CCE ont interpellé le directeur général au sujet des décisions prises par l'Assemblée générale de l'AFPA du 22 janvier 2010. Ils ont posé des questions précises.

Le directeur général n'a pas nié les hypothèses émises par les élus et représentants du personnel. Il s'est contenté de réponses évasives avant d'annoncer qu'il ne pourrait pas assister à la suite de la séance

Le CCE ne veut pas se prêter plus longtemps à ce qui prend de plus en plus l'allure d'une partie de poker menteur.

Lors de l'Assemblée générale du 22 janvier 2010 le Président et le collège employeurs ont exigé « qu'un effort plus important soit conduit dès 2010 et non pas étalé sur plusieurs années ». Ils ont également exigé qu'une première mesure des résultats soit apportée dès juin. Quel plan d'action concret allez-vous mettre en œuvre en 2010, avec quel calendrier précis et avec quelles mesures concernant les emplois ?

Le CCE attend une réponse. »

La discussion a repris, le CCE insistant pour qu'il y ait un débat cartes sur table. En l'absence de réponse à leurs interrogations, les élus du CCE ont demandé et obtenu la programmation d'une séance extraordinaire traitant de la mise en œuvre du programme d'action 2010 suite à l'Assemblée générale du 22 janvier.

Les élus ont également demandé la présence de M. Vergne, président de l'AFPA à cette séance du CCE.

Les élus du CCE ont enfin souhaité le report de la séance de ce jour et en conséquence le Président a levé cette séance.

L'ordre du jour prévu (le projet de plan stratégique : les lignes métier) sera abordé au cours d'une séance ultérieure.